

Résidence artistique francophone de La Prée

RÉSIDENCES COURTES



Abbaye de La Prée
36100 Ségry

ASSOCIATION Pour Que L'Esprit Vive

Président : Michel Christolhomme

Siège social & Bureau :

20 rue Lalande - 75014 Paris

Resp. Résidence : Magalie Nadaud

06 64 16 54 33 | 01 81 80 03 61

residencelapree@pqev.org

Site : www.pourquelespritvive.org

• Conditions d'accueil

Chaque résident dispose d'un logement (Studio / F1) meublé et pourvu des équipements, ustensiles, vaisselle et linge nécessaires à la vie quotidienne.

L'accueil ne s'étend pas aux moyens de subsistance ou de création. Les résidents doivent assurer eux-mêmes leurs conditions de leur vie sur place (déplacements, ménage, nourriture).

Ils ne reçoivent **ni bourse ni soutien financier** de l'association pendant leur temps de résidence.

Selon la discipline pratiquée, une salle de travail complémentaire peut être mise à la disposition des résidents. Des espaces collectifs de réception et de travail peuvent également être utilisés ponctuellement.

Un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement de la résidence relatifs à l'organisation de la vie quotidienne seront remis lors de l'accueil sur place.

• Situation géographique / permis de conduire

La Prée se situe à 13kms d'Issoudun (gare SNCF). L'association ne met pas de véhicule à disposition et les membres (salariés ou bénévoles) de *Pour Que l'Esprit Vive* ne sont présents à La Prée que quelques jours par mois. Aussi, **être titulaire du permis de conduire** et disposer d'un véhicule sont des conditions indispensables pour pouvoir vivre en toute autonomie sur place.

• Suite à la résidence

Nous vous remercions par avance de bien vouloir **faire mention de votre séjour en résidence à La Prée à l'invitation de l'association Pour Que l'Esprit Vive** dans votre curriculum vitae et à chaque occasion de diffusions de vos œuvres en lien.

De plus, l'association serait heureuse d'avoir un retour sur votre période de résidence.

Pour Que l'Esprit Vive

L'art est le plus court chemin entre les hommes.

association reconnue d'utilité publique

Pièces à fournir :

- + Copie d'une pièce d'identité
- + Permis de conduire : Oui (fournir copie) Non²
- + Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- + Curriculum Vitae / courte biographie

Fait à : le :

Signature :

¹ Pour des raisons internes d'organisation et afin de pouvoir vous accueillir au mieux, nous vous demandons de choisir des jours d'arrivée et de départ **hors VENDREDI, WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS.**

Accueil à l'arrivée : entre 14h et 16h. Départ : jusqu'à midi.

² Etant donnée la situation géographique de La Prée, **les artistes en résidence doivent être autonomes pour la gestion du quotidien et leurs déplacements**, c'est pourquoi – sauf accord préalable avec l'association – ils doivent être titulaires du permis de conduire et disposer d'un véhicule.